



Urne funeraire deplacer sans consentement

Par **girl**, le **17/05/2008** à **17:20**

ma belle famille disposee de l'urne funeraire de mon mari decede depuis fevrier 2008 avec mon accord et surtout celui de mes 2 enfant 22 et 11ans depuis le jour de l'incineration. comme entendu tous ensemble nous devions déposer ses cendre en corse, mais voilà que mes 2 enfants allant voir les grands parents , demande a avoir l'urne de leurs pere, et sans meme un regret ,il s'annonce que l'urne n'est plus en leur possessions et que leurs 2 fille sont allees en corse sans notre avis et meme notre autorisation de déposer l'urne labas. que faire?

Par **Visiteur**, le **18/05/2008** à **18:44**

Bonjour,
Je ne pense pas que vous puissiez faire grand chose.
Vous dites que vous deviez emmener l'urne en Corse et que quelqu'un l'a déjà emportée, c'est un choc pour vous son épouse et ses enfants.
C'est regrettable en effet que ceci ce soit passé sans que vous soyez au courant. Vous pouvez faire savoir votre mécontentement à ces gens, mais dites vous qu'il est là où il était prévu qu'il aille...et puis cela ne vaut peut-être pas la peine de vous brouiller à vie avec votre belle famille, si jusque là vous vous entendiez bien..
Ce n'est que mon opinion, je vous souhaite un grand courage pour continuer votre vie, à vous et à vos enfants.

Par **girl**, le **19/05/2008** à **08:31**

merci de m'avoir repondu,mais en effet j' ai que des problemes avec qu'eux depuis la mort de mon mari dont j'etais separee depuis 10 ans, tous d'abord ça a commence le jour du deces, il

ont voulu tous gerer, il nous ont pris les clefs de la maison, soit disant deplacer la voiture pour la mettre chez les beaux parents, ensuite faire les démarches administratives car j'habite a 45 km de la ville et pas de permis, mais tous etais pour mieux controler la situation. ils se sont permis de distribuer des vehicules de mon mari n'avez pas encore change de cartes grises ensuite ils ont pris des papiers personnels et distribuer des bijoux qu'il lui appartenaient. les papiers administratifs etait ecrits au nom de ma belle soeur sans meme designer qu'il ete marie et qu'il avait 2 enfants, il a fallu que je refasse toutes les démarches en justifiant mes droits et ceux de mes enfants. j'ai eu aussi par la suite des problemes pour la visite de mon petit garçon chez les grands parents les weekends, qu'il ne voulais pas comprendre qu'il ne voulais pas passer une nuit dormir chez eux car il sont malades et que mon fils a lui meme decouvert le corps de son pere un weekend de permission de son pere. il a fait un effort pour passer le weekend de paques 3 jours voir ses grands parents et dormir chez sa tante. puis un autre weekend debut des vacances de mars et a cette occasion il a amener son carnet scolaire pour montrer ces belles notes. il ont garde son carnet pour encore controler les visites chez les grands parents. a ce jour le carnet n'ai toujours pas rendu!

Par **Visiteur**, le **19/05/2008 à 16:34**

Bonjour,
Vous n'aviez pas précisé cette séparation, je comprends mieux la situation.
Etes vous divorcée?

Par **girl**, le **19/05/2008 à 22:07**

bonsoir, non seulement separation de corps devant le tribunal pour le droit de garde. tout dans les regles!

Par **Visiteur**, le **19/05/2008 à 23:35**

Vous étiez toujours mariée devant la loi, donc vous mêmes et vos enfants êtes les seuls ayants-droits de votre mari.
Vos enfants sont les héritiers réservataires et vous même avez des droits selon le régime matrimonial que vous aviez...
Une succession a-t-elle été ouverte?
Les véhicules n'appartiennent pas à sa famille
Etiez vous propriétaires?
Un notaire a-t-il été chargé de la succession?

Par **girl**, le **20/05/2008 à 09:22**

bonjour, oui un notaire s'occupe de la succession mais lui aussi est un probleme car il est amis avec mes beaux parents. pour les vehicules seule une voiture a pu etre recuperee car elle est au nom de mon mari, et que les autres non pas pu etre recuperes car les cartes grises non pas ete changees. donc la belle famille s'est empressée de remettre ses vehicules a leur ancien propriétaire sachant qu'elle savait qu'elle ete a mon mari, mais pour que nous puissions pas profiter, a leurs yeux, des biens de leurs fils bien aime, il ont prefere leur rendre sachant que

nous avons aucun recours. il ne cesse de nous envoyes des recommandes pour nous demandes des objets et autre affaires personnel de mon mari , pour soit disant un souvenir!

Par **Visiteur**, le **20/05/2008** à **20:57**

Je vous conseille de votre rapidement un autre notaire auquel vous ferez part de tout cela, de manière à ce qu'il agisse au mieux de vos intérêts et ceux de vos enfants.